

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

22/11/18

Dossier complet le :

08/02/19

N° d'enregistrement :

2018-007453

1. Intitulé du projet

Défrichement de 29 500m² au niveau du lieu-dit "Au Gendre-Est" à Sainte-Hélène (33).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SARL BEOLETTO

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Eirik BEOLETTO

RCS / SIRET

338190021

Forme juridique SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47a	Défrichement de 29 500 m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en une opération de défrichement de 29 500 m² du terrain afin de mettre fin à sa destination forestière. Il s'agira d'une coupe rase sans régénération et avec changement d'affectation du sol.

L'abattage des arbres ne concernera pas tout le terrain, en effet :

- une zone humide a été recensée sur site par le biais d'études naturalistes et de sondages pédologiques : cette zone sera donc conservée dans son état naturel et ne sera pas concernée par les travaux de déboisement,
- une bande de 6 m de large sera conservée dans son état naturel en limite Est ainsi qu'en limite Sud.

Actuellement le terrain est libre de toute construction, ainsi, il n'est pas prévu de travaux de démolition.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de mettre fin à la destination forestière de la parcelle, bien que celle-ci ne soit pas exploitée actuellement pour la production de bois. En ce sens, une demande de défrichage est nécessaire.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La phase travaux de défrichage sera réalisée comme suit : abattage, débardage mécanisé et arrachage de souches des sujets restants. Les grumes seront évacuées par camion grumier vraisemblablement depuis la rue de Castelnaud.

Un maximum d'arbres sera conservé dans le cadre des mesures d'Évitement/Réduction, notamment au niveau de la zone humide évitée et au niveau d'une bande de 6 m de largeur en limite Est et en limite Sud.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pas de phase d'exploitation concernant le défrichage. La coupe rase des arbres ne sera pas suivi d'une régénération.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
 La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande d'autorisation de défrichement (Code Forestier)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Terrain d'assiette :	29 500 m ²
Emprise du défrichement :	29 500 m ²
Emprise du déboisement projeté :	25 520 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Lieu dit Au Gendre-Est - Sainte-Hélène (33)

CADASTRE : Section ZC n° 37p

Coordonnées géographiques¹

Long. 00°53'06"O Lat. 44°58'14"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

[Empty box for description of project components and authorization date]

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Classement sonore des infrastructures de transports terrestres Arrêté préfectoral du 2 juin 2016
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain n'est pas concerné par une zone humide élémentaire du SDAGE Adour-Garonne. La commune de Sainte-Hélène appartient au périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Lacs Médocains ». L'atlas des zones vertes indique que le terrain se situe en dehors des zones humides délimitées dans le cadre du SAGE « Lacs Médocains ».
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Sainte Hélène est concernée par le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT), approuvé le 21/12/2010 suivant l'aléa « thermique-surpression ».
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Sainte-Hélène est concernée par la ZRE "Eocène supérieur", dont la cote de référence est à -30 mNGF.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se situe à environ 10 km au Sud du site d'étude. Il s'agit du site Natura 2000 Directive Habitat : n°FR7200805 "Réseau hydrographique des Jalles de St Médard et d'Eysines
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréiez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération d'abattage des arbres engendrera un excédent de matériaux, qui seront gérés au niveau de la filière bois.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération d'abattage des arbres conduira à une perturbation temporaire de la biodiversité existante. Les espèces bénéficieront de zones de report disponibles à proximité direct (espaces boisés situés en périphérie du site). Le défrichement sera réalisé de façon à limiter au maximum la coupe des vieux arbres, et de conserver les lisières boisées et zones de refuges nécessaires à la préservation des continuités écologiques.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les habitats ou espèces rencontrées au niveau du réseau Natura 2000 sont liées au réseau hydrographique des Jalles de St Médard et d'Eysines. Le projet de défrichement n'est pas de nature à impacter les habitats ou les espèces rencontrées au niveau de ces milieux aquatiques. De plus, le projet se situe à plus de 10 km du réseau Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consommation d'espaces naturels forestiers (non exploités actuellement)
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain se situe en dehors du zonage du PPRT de la société SME
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Sur la commune de Sainte-Hélène il existe deux captages EDCH mais leurs périmètres de protection ne concernent pas le site d'étude.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraînera la circulation d'engins de chantier lors de la phase de défrichage, cet impact sera temporaire, limité à la phase de coupe des arbres.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La phase de défrichage pourra entraîner des nuisances sonores temporaires. L'entreprise en charge du défrichage organisera son chantier de manière à respecter la législation en vigueur et de réduire au maximum les nuisances. Le terrain n'est pas concerné par une infrastructure routière classée comme occasionnant des nuisances sonores (AP du 2 juin 2016)

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les lotissements adjacents sont éclairés et sont source d'émissions lumineuses.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Durant la phase de défrichage de faibles émissions de poussières dans l'atmosphère pourront avoir lieu. Celles-ci seront cependant limitées dans le temps, à la durée du défrichage.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet de défrichage n'est pas concerné par des effluents.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet induira le défrichement de 29 500 m ² d'une parcelle forestière (actuellement, cette parcelle boisée n'est cependant pas exploitée).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Mesures de réduction/éviterement sur les espaces naturels:

- Conservation des vieux arbres présents sur site (substitution pour la biodiversité),
- Préservation des petits bosquets, représentant des zones de refuges pour la biodiversité,
- Intervention hors période sensible pour le défrichement : hors hivernage pour les chiroptères (octobre à mars) et hors période de reproduction (mars à juillet),
- Maintien des lisières boisées,
- Les gros arbres qui seront débités devront être laissés sur place pendant au moins 24h de façon à permettre aux animaux présents à l'intérieur de rejoindre le milieu naturel,
- Privilégier l'entretien du terrain par fauche tardive,
- Préserver les fossés et cours d'eau et privilégier une gestion par fauche tardive en retrait des zones en eau,
- Conservation de la zone humide répertoriée au Nord-Ouest du site.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'opération projetée consiste à défricher une parcelle de 29 500 m² sur la commune de Sainte-Hélène, à proximité Nord du centre-ville.

Actuellement, la parcelle objet du projet est occupée par un boisement de chênes et par un boisement mixte. L'opération de défrichement devra être réalisée de façon à prévoir la réduction de l'impact sur les habitats naturels et leurs enjeux écologiques .

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

7. Présentation du site et du projet, impacts et mesures

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

LE HAILLAN

le,

15 / 11 / 2018

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

Béolletto S.A.R.L.
au capital de 3.000.000 €
166, av. Pasteur - 33186 LE HAILLAN
Tél. : 05 56 47 68 02
SIRET : 338 986 391 00021

6. LOCALISATION DU PROJET PAR RAPPORT AU RESEAU NATURA 2000



10 km



Réseau hydrographique des Jalles de St médard et d'Eysines

Légende :

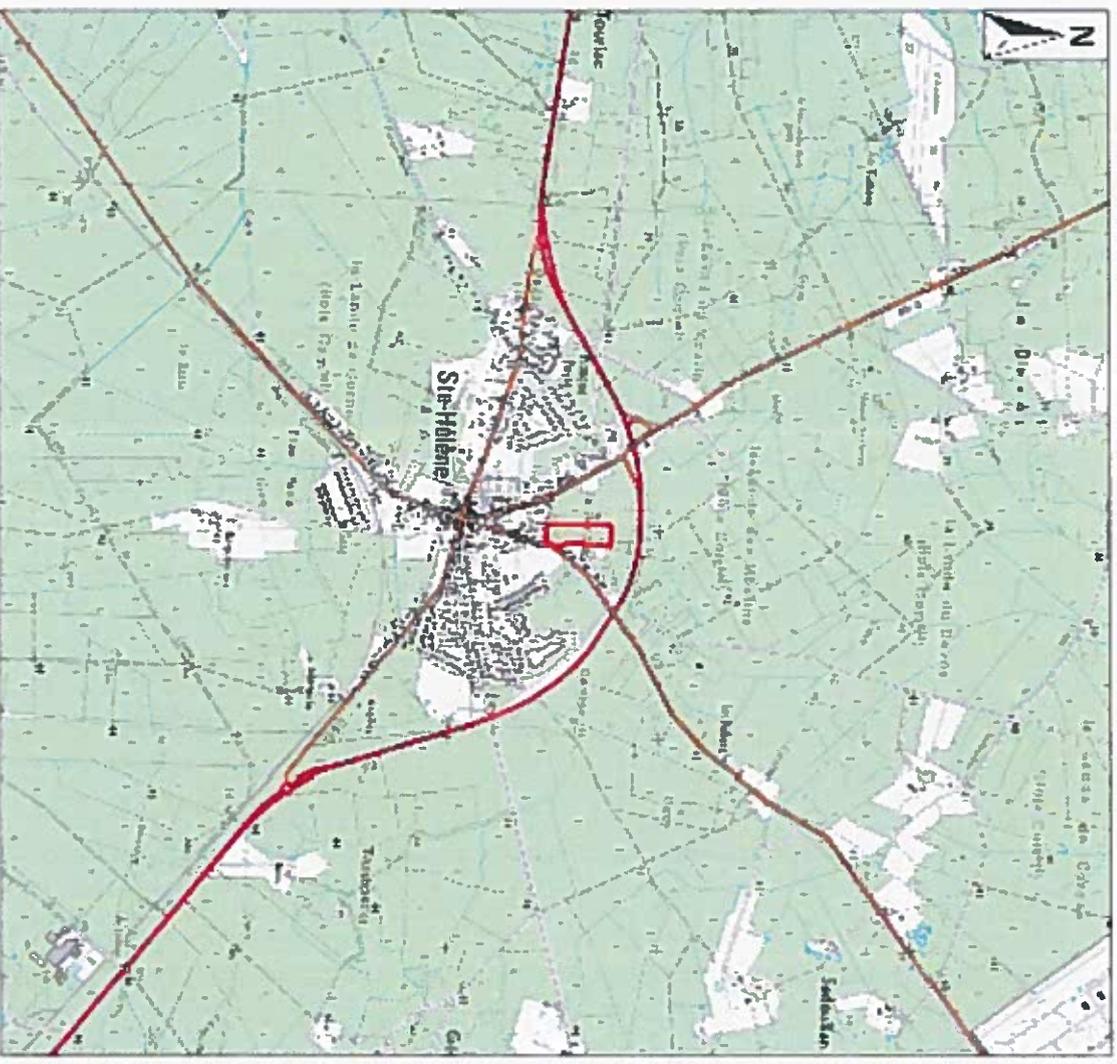
-  Emprise du projet
-  Natura 2000 Directive Habitats



2. LOCALISATION DU SITE

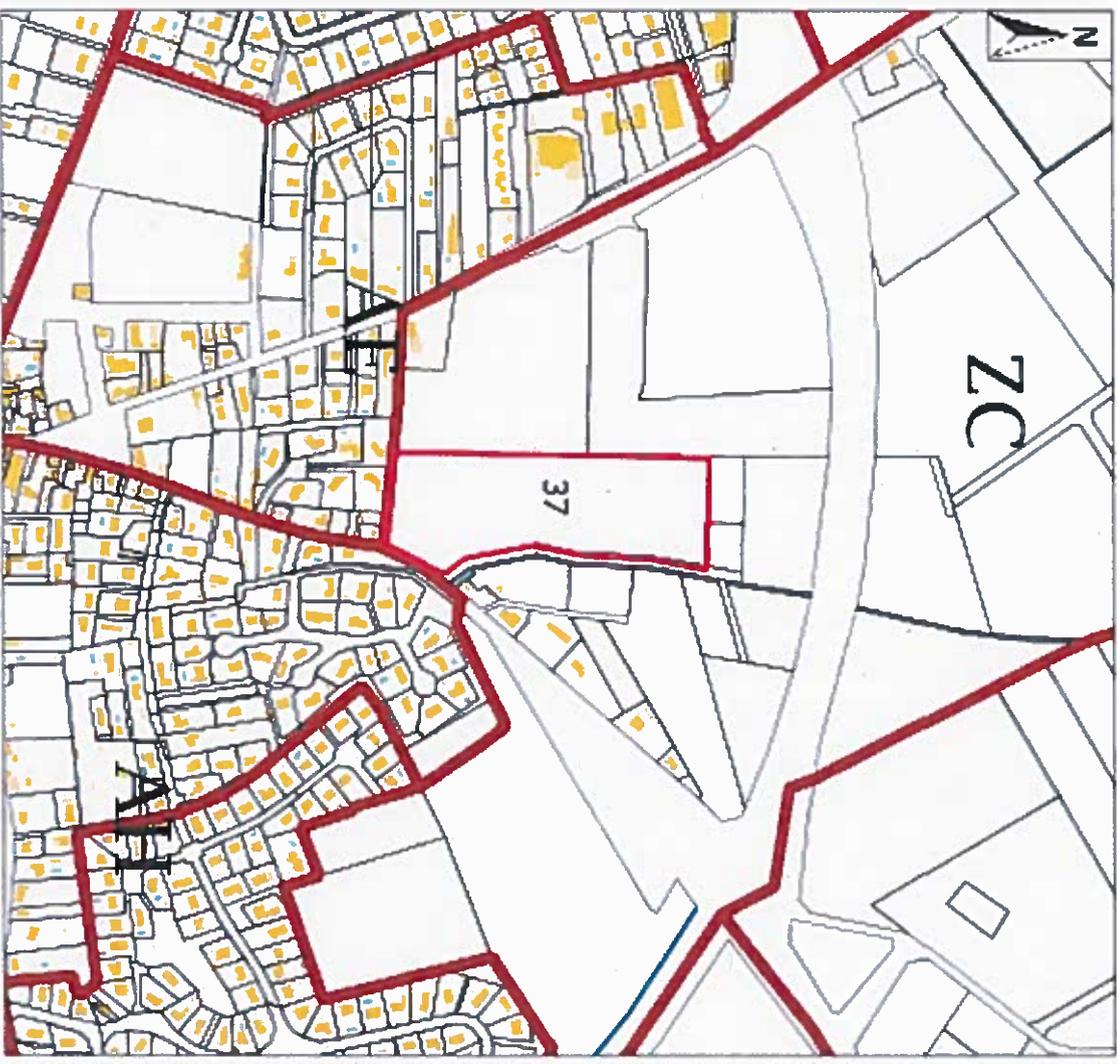
Plan de situation - 2012 (carte IGN)

Échelle 1 / 25 000



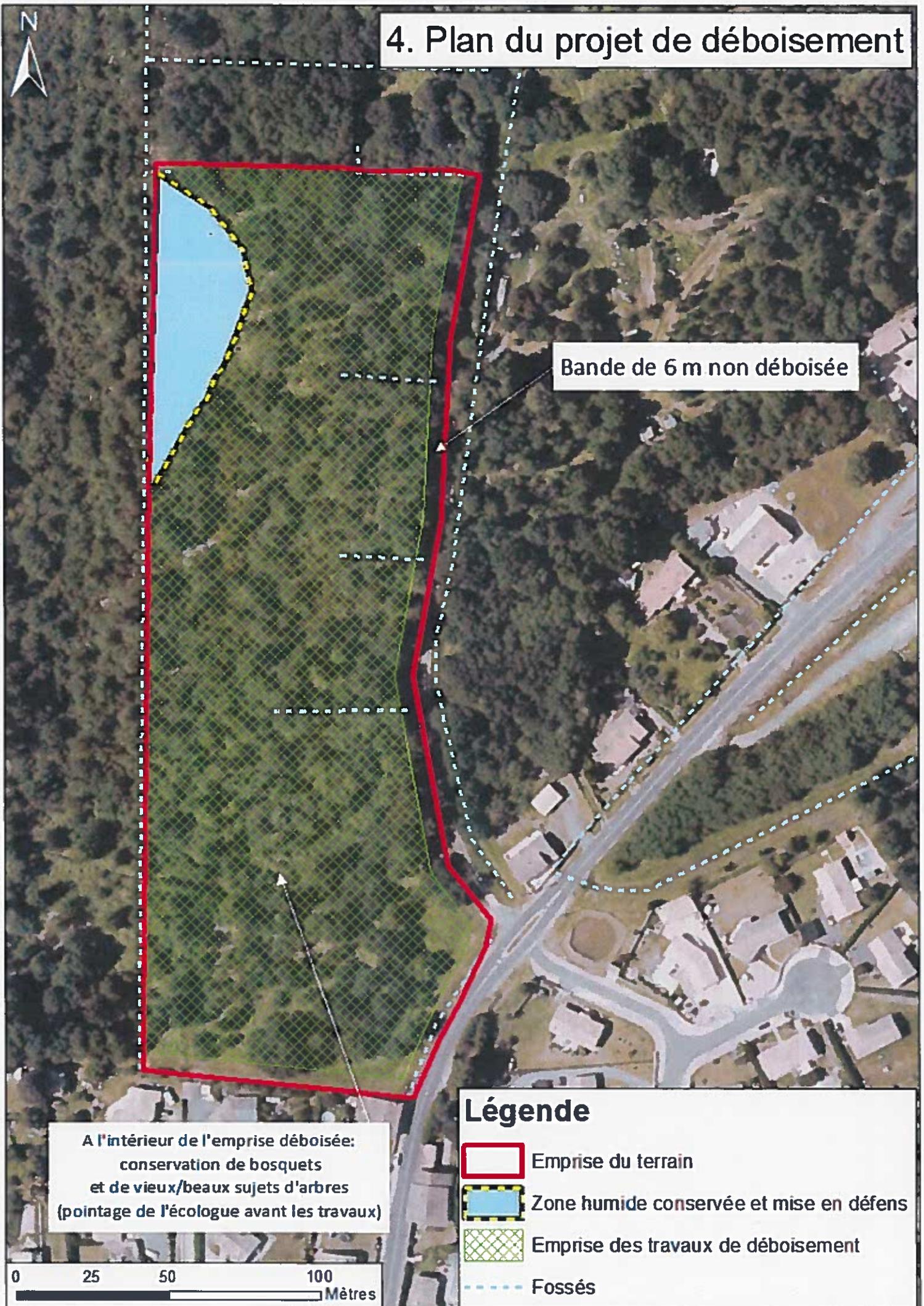
Extrait du plan cadastral

Échelle 1 / 5 000



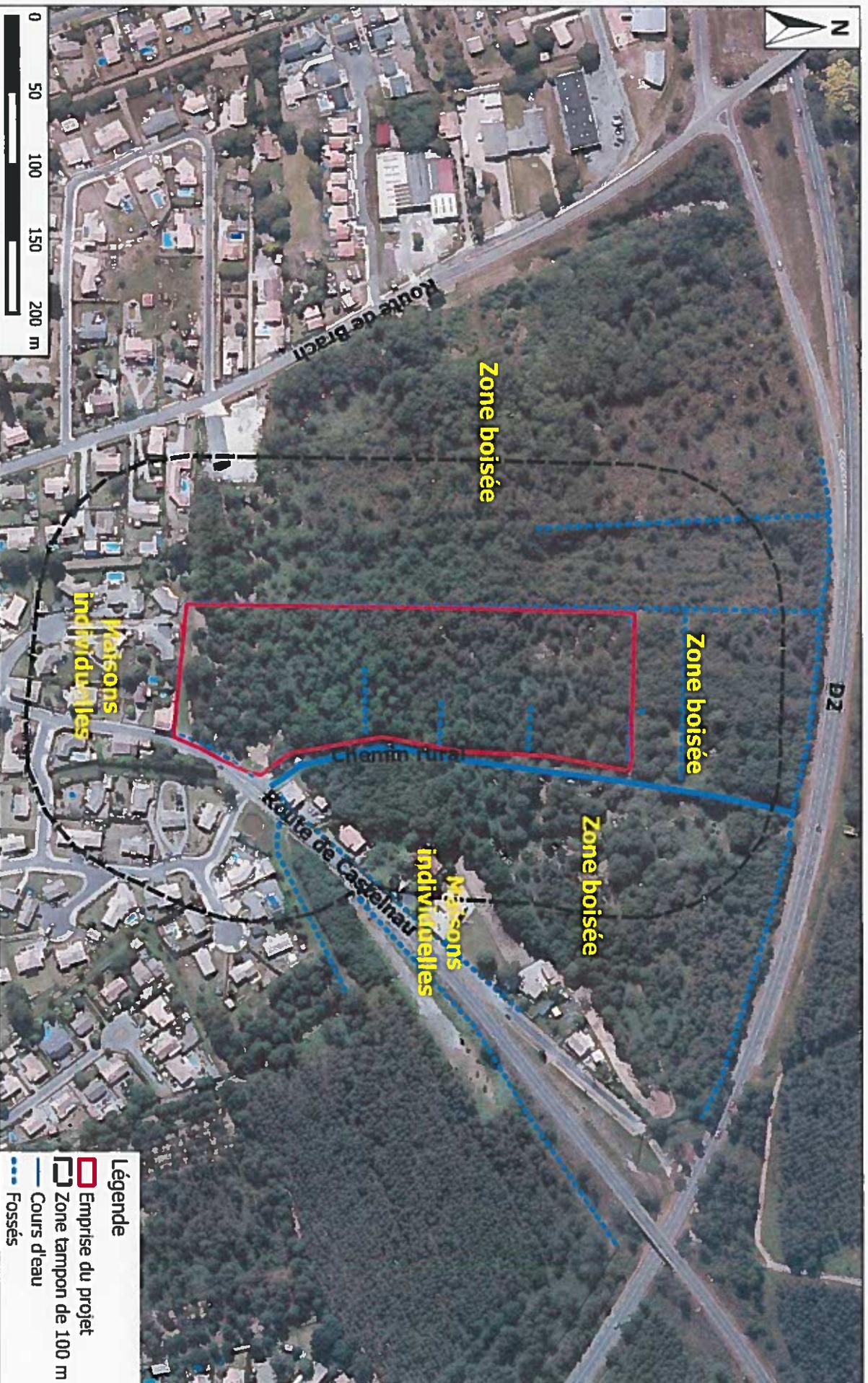
 Emprise du projet

4. Plan du projet de déboisement



5. PLAN DES ABORDS

Photographie aérienne 2015





CERAG
Centre Européen de Recherches
et d'Applications Géologiques
11 allée Jacques Lemaître
33 620 MARTILLAC
contact@cerag.fr - 0559946300

COMMUNE DE SAINTE-HELENE (33)

Lieu-dit « Au Gendre-Est »

Présentation du site et du projet



Maître d'ouvrage :

SARL BEOLETTO
168 Avenue Pasteur
33 185 LE HAILLAN

N103-17 – Novembre 2018

Sommaire

I. Situation et contexte du site	2
1. Localisation du site sur le territoire communal.....	2
2. Vue aérienne du site et de ses abords	3
3. Document d'urbanisme.....	4
II. Rubriques concernées par le projet	5
III. Contexte environnemental du site du projet	6
1. Caractérisation du milieu physique.....	6
a) Géologie.....	6
b) Hydrogéologie de surface.....	7
c) Hydrographie.....	8
d) Risque inondation par remontée de nappe	9
e) Captage EDCH.....	9
f) Zone de répartition des eaux	9
2. Mesures d'inventaire et de protection	10
3. Plan de prévention des Risques Technologiques	11
IV. Examen du site	12
1. Données géologiques et hydrogéologiques	12
2. Cartographie des habitats naturels du site	13
3. Zones humides.....	14
a) Cartographies existantes des zones humides	14
4. Expertise in situ	15
V. Les mesures d'évitement/réduction	16

I. Situation et contexte du site

La maîtrise d'ouvrage projette une opération de défrichement, au niveau du lieu-dit « Au Gendre-Est », sur la commune de Sainte-Hélène (33), territoire majoritairement occupé par des espaces boisés.

Le terrain objet de la présente demande d'examen au cas par cas occupe la parcelle section ZC n°37p du plan cadastral communal. Ce projet nécessite une demande de défrichement sur la totalité du site, soit sur 29 500 m².

1. Localisation du site sur le territoire communal



Figure 1 : Localisation du site sur fond de carte IGN (Source : SCAN 25 ©IGN; Réalisation : CERAG)

2. Vue aérienne du site et de ses abords

Le site d'étude est actuellement occupé majoritairement par un boisement de chênes et par un boisement mixte (chênes et pins).

Le projet est situé en périphérie Nord du centre-bourg de la commune de Sainte-Hélène, en continuité d'urbanisation, aux abords de zones récemment loties. La route de Castelnau (D5) passe en périphérie Sud-Est de la zone d'étude. Un chemin rural longe la limite Est du site.

La RD6, circulant à moins de 200 m au Nord du terrain, permet de contourner le centre-bourg de Sainte-Hélène. Cette route départementale constitue un élément fragmentant du territoire, formant une barrière physique entre le secteur urbanisé et les zones naturelles communales qui s'étendent au Nord.



Figure 2 : Plan des abords de la zone d'étude (Source : BD Ortho 2015 ; Réalisation : CERAG)

3. Document d'urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Sainte-Hélène est en attente de validation.

En attendant, la commune est placée sous le régime du RNU (Règlement National d'Urbanisme).



II. Rubriques concernées par le projet

Au regard de l'article R.122-2 du Code de l'environnement, le projet de défrichement concerne la rubrique suivante :

N° de la rubrique, intitulé et sous rubrique	Projet soumis à la procédure de cas par cas
47. a) Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion des sols.	Défrichement soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare.

Figure 3 : Tableau des rubriques concernées
(Source : extrait art. R.122-2 du code de l'Environnement)

Le projet de défrichement est donc soumis à la procédure d'examen au cas par cas, dans la mesure où la surface à défricher est de 2,95 ha (29 500 m²).

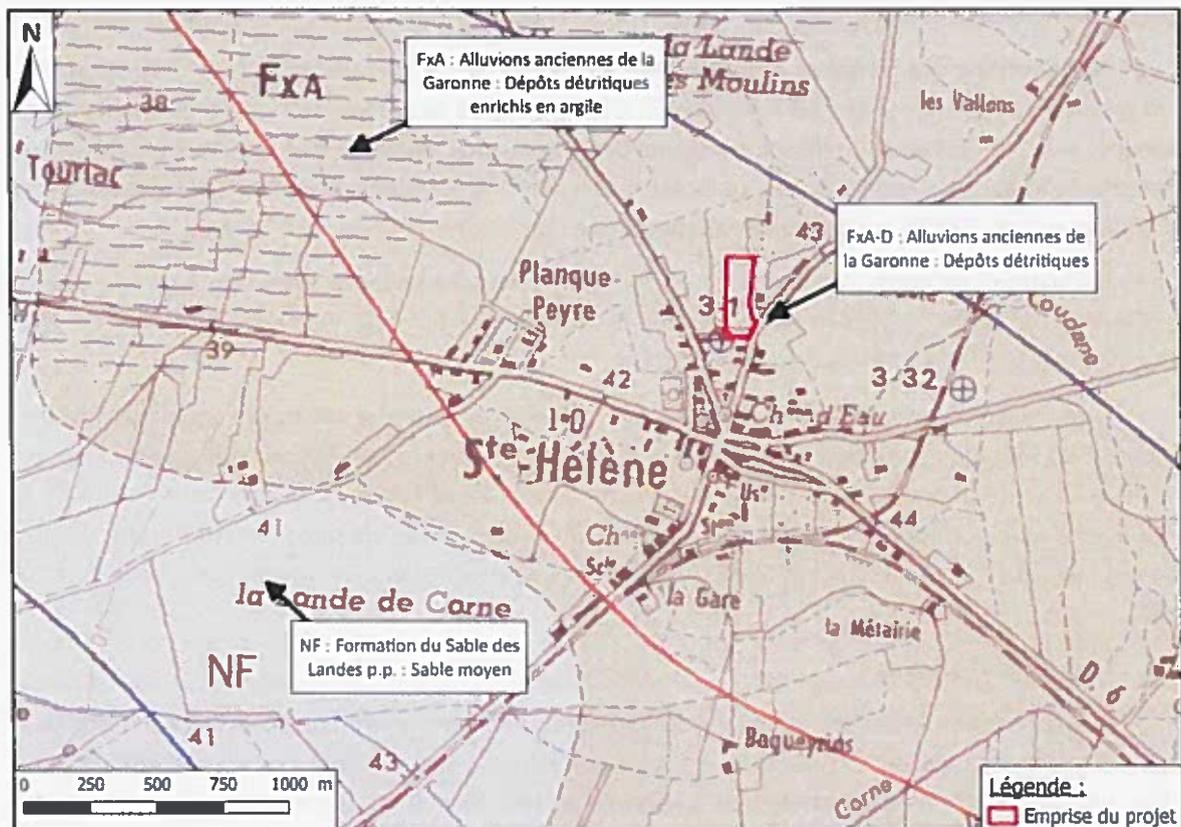
III. Contexte environnemental du site du projet

1. Caractérisation du milieu physique

a) Géologie

Selon les informations livrées par la carte géologique de la France au 1/50 000 - feuille de SAINTE-HELENE n°802, cette partie du territoire de la commune est recouverte par la formation FxA-D : il s'agit d'alluvions anciennes de la Garonne composées ici du faciès dit « mixte », donc en partie détritique et en partie argileux. Plus au Nord-Ouest du territoire communal, un enrichissement en argile s'opère, on rencontre donc le faciès FxA.

En partie Sud-Ouest de la commune, on retrouve la formation NF dite « Sables des Landes p.p. » composée de sable moyen.



b) Hydrogéologie de surface

Dans la région, les principales formations géologiques susceptibles de contenir une nappe d'eau souterraine sont (de la profondeur jusqu'en surface) :

Nappes profondes

Aquifères constitués par des sables ou marnes de l'Infra-Eocène, les calcaires mestrictiens, les calcaires et calcaires gréseux du Cénomano-Turonien. Ce sont des formations profondes qui existent sur l'aire recouverte par la feuille STE HELENE-LE PORGE et sont actuellement inexploitées.

Nappes semi-profondes

Formations miocènes : Un fort épaissement des formations argilo-gréseuses ou calacéro-gréseuses s'observe du Nord-est vers le Sud-ouest (peuvent atteindre des puissances comprises entre 100 et 150 m). En dessous de l'Ouest, le mur de ces formations argileuses se réduit (ce sont de des marnes à sables fin qui séparent la nappe miocènes des eaux des formations sous-jacentes).

La répartition des isopièzes se distinguent par deux régions : à l'Ouest, ils sont orientés Nord-sud (passent de la valeur + 40 NGF à + 10 NGF), à l'Est, la vallée de la Jalle déforme ce parallélisme et la valeur + 20 NGF est atteinte (la transmissivité dans cette zone est égale ou supérieure à 5 m²/h). La transmissivité dans la plupart du territoire est de 1 à 2 m²/h, corrélativement, les débits spécifiques ne dépassent pas 1 m³/h par mètre de rabattement à l'Est.

Formations éocènes : Ce complexe multicouche s'étend à toute la superficie couverte par la feuille de formations principalement calcaire ou marneuses où deux niveaux aquifères (Eocène supérieur et Eocène moyen) sont connus à l'Est.

Une crête piézométrique de valeurs + 20 à + 25 NGF est orientée du Nord vers le Sud jusqu'à SAUMOS où les valeurs atteignent + 30 NGF (des valeurs supérieures sont observées en direction du Sud-est). Dans le domaine occidental, les isopièzes dirigés Nord sud auraient la valeur + 10 NGF à l'Ouest des étangs côtiers, et dans le domaine oriental, les isopièzes de direction Nord-ouest à Sud-est ont la valeur - 5 NGF à SAINT-MEDARD-EN-JALLES. La transmissivité serait comprise entre 5 et 10 m²/h.

Nappes phréatiques

Les formations sableuses aquifères du Plio-Quaternaire reposent sur un substratum argileux dans le quart nord-est du territoire de la feuille qui les isole des calcaires oligocènes sous-jacents alors qu'ailleurs elles reposent le plus souvent sur des formations argilo-gréseuses datées du Miocènes.

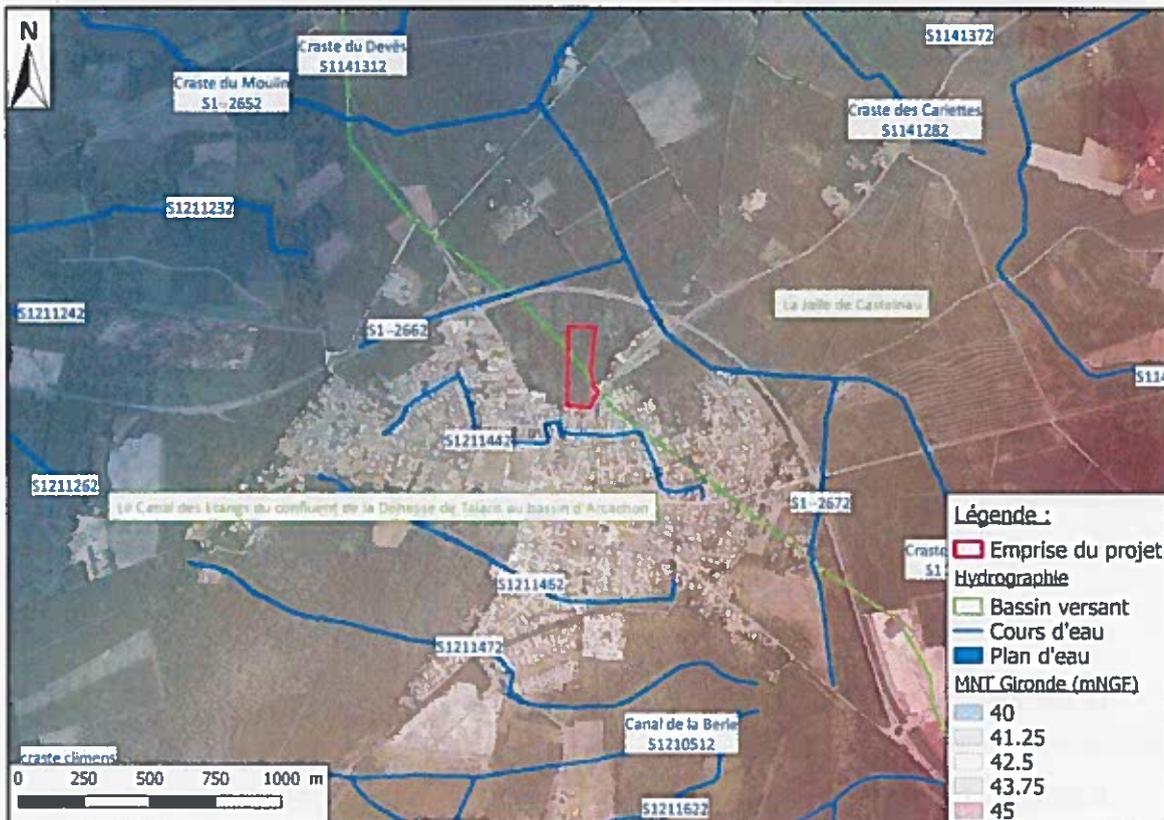
Leur épaisseur augmente dans le sens Nord-est vers le Sud-ouest, les épaisseurs passent de 10 ou 12 m à 110 m, à la faveur du plongement du substratum et du relief dunaire.

Les cotes piézométriques passent de la valeur + 40 NGF à la valeur + 10 NGF vers l'Ouest (forêt domaniale du PORGE). Au Nord-est, la valeur de + 30 NGF est atteinte alors que dans le Sud-est, le gradient chute à + 20 NGF. Une zone médiane axiale du cadre 802, Nord-sud, + 40 NGF ou plus, est donc alimentée essentiellement par les précipitations. La transmissivité au Nord-est de la feuille est comprise entre 23 et 45 m²/h dans cette zone. Des forages de faible profondeur à STE HELENE ont donnés des débits variant entre 40 et 55 m³/h pour des rabattements compris entre 3,7 et 5 m au bout de 9 heures de pompage.

c) Hydrographie

Le site d'étude est implanté sur la ligne de crête de répartition des eaux de deux bassins versants hydrographiques : « Le Canal des Etangs du confluent de la Déhesse de Talaris au bassin d'Arcachon » et « La Jalle de Castelnau » d'après le Système d'Information sur l'Eau du Bassin Adour Garonne. Plusieurs crastes passent à proximité de la zone d'étude cependant leur cartographie devrait être mise à jour au regard des modifications apportées par la route D6 présente au Nord du site.

Un fossé principal longe le site du projet en limite Ouest et des vestiges d'anciens fossés Ouest-Est sont présents sur la parcelle.



d) Risque inondation par remontée de nappe

Le projet est situé dans une zone où la sensibilité est très forte au regard des crues, inondations, ruissellements, débordements et remontées de nappe.

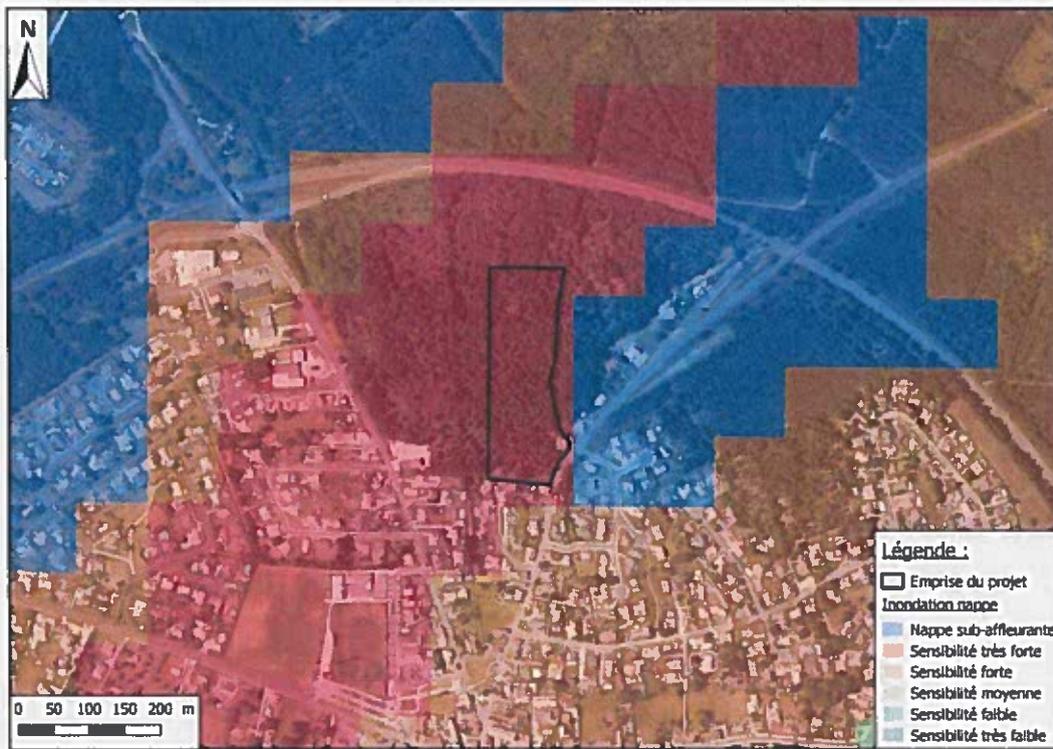


Figure 6 : Cartographie du risque de remontée de nappe
(Source : www.georisques.fr)

e) Captage EDCH

Le site objet de l'étude ne se situe pas à l'intérieur d'un périmètre de protection de captage pour l'alimentation en eau potable.

Il existe un captage EDCH sur la commune de Sainte-Hélène, au niveau du Bourg. Ce dernier capte l'aquifère de l'Oligocène à 157 m de profondeur. Il est muni d'un périmètre de protection rapprochée et immédiate, situé à plus de 300 m au Sud-Ouest du site du projet.

Un nouveau forage situé au lieu-dit Touriac (à 2,5 km du site du projet) a récemment été exécuté (2014) pour l'alimentation en eau potable de la commune, il capte également l'Oligocène à 185 m de profondeur. La procédure d'autorisation et d'établissement des périmètres de protection est en cours (pas d'avis hydrogéologique rendu à ce jour pour ce nouveau forage).

f) Zone de répartition des eaux

Selon l'arrêté n°E2005/14, la commune de Sainte-Hélène est située en zone de répartition des eaux au titre de l'aquifère de "Eocène Supérieur" à partir de la cote de référence de -30 mNGF. Le projet se situe à une altimétrie qui oscille autour de +42 m NGF (d'après IGN). Le projet de défrichement n'est donc pas susceptible d'intercepter la zone de répartition des eaux.

2. Mesures d'inventaire et de protection

La DREAL AQUITAINE assure le suivi des mesures de gestion ou de protection du milieu naturel ou du paysage comprenant divers zonages parmi les : Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF de type 1 ou 2), Natura 2000, site inscrit ou site classé, etc.

Le site d'étude, comme la commune de Sainte-Hélène, ne recensent aucun espace protégé ou inventorié au titre de ses enjeux environnementaux ou paysagers.

Les zones d'inventaire et de protection les plus proches sont les suivantes :

Type de zone	Dénomination	Zonage intéressant le projet
ZNIEFF 1	Marais d'Arcins - 720002381 -	NON - distance de séparation de 10 km
ZNIEFF 1	Landes de Lesqueblanque - 720030011 -	NON - distance de séparation de 10,7 km
ZNIEFF 1	Champ de tir de Souge - 720002379 -	NON - distance de séparation de 9,9 km
ZNIEFF 2	Réseau hydrographique de la Jalle, du camp de Souge à la Garonne, et marais de Bruges - 720030039 -	NON - distance de séparation de 10 km
NATURA 2000 DH	Réseau hydrographique des Jalles de St Médard et d'Eysines - FR7200805	NON - distance de séparation de 10 km

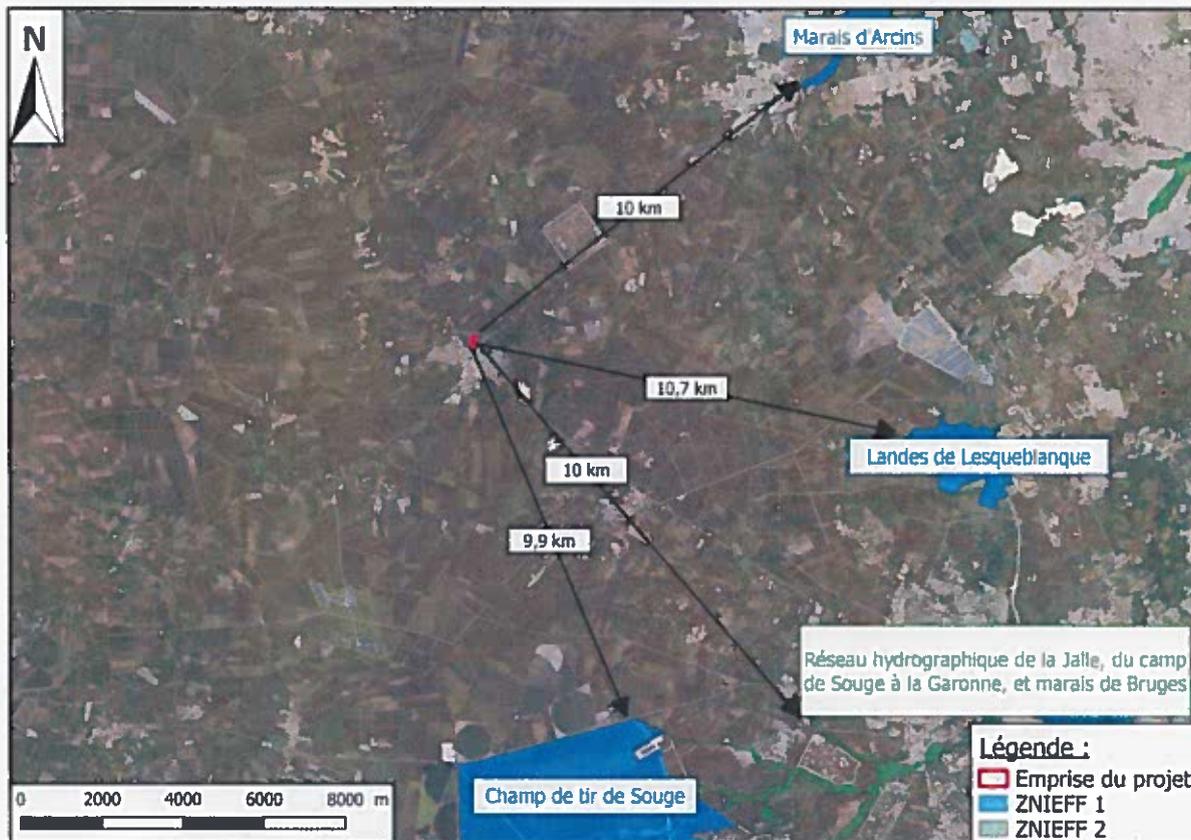


Figure 7 : Localisation des ZNIEFF 1 et ZNIEFF 2 (DREAL Nouvelle Aquitaine)

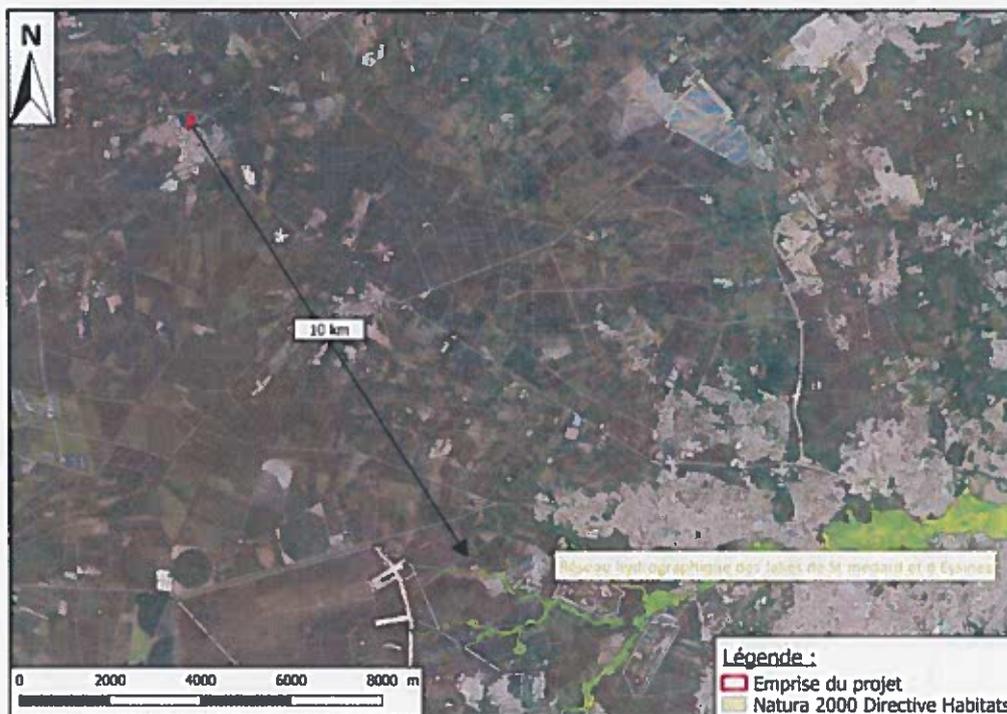


Figure 8 : Réseau NATURA 2000 DH (DREAL Nouvelle Aquitaine)

3. Plan de prévention des Risques Technologiques

La commune de Sainte-Hélène est concernée par le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT), approuvé le 21/12/2010 suivant l'aléa « thermique-surpression ». Le PPRT est associé à l'entreprise aéronautique de la commune de Sainte-Hélène.

Le site d'étude n'est pas concerné par le zonage du PPRT.

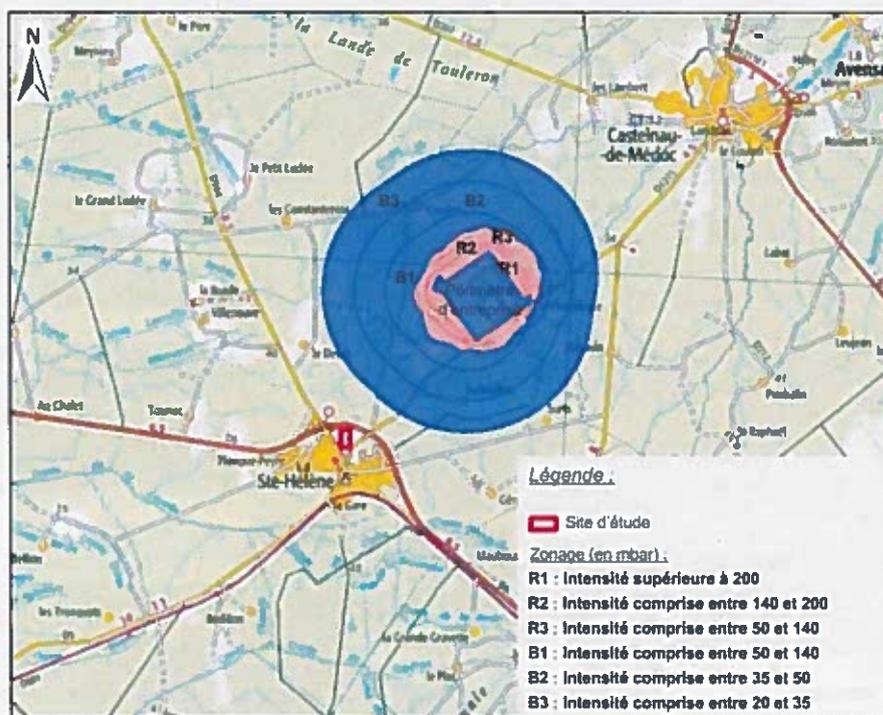


Figure 9 : Carte du PPRT de la commune de Sainte-Hélène (Source : Géorisques; réalisation CERAG)

IV. Examen du site

1. Données géologiques et hydrogéologiques

Une enquête hydrogéologique a été effectuée sur le site du projet par le BE CERAG en novembre 2017 : des investigations spécifiques (sondages à la tarière manuelle, essais de perméabilité au sein des matériaux superficiels de recouvrement, relevés de niveau de nappe) ont donc été réalisées sur le terrain concerné par le projet.

Les résultats des observations in situ sont présentés dans le tableau suivant :

Composante	Observations
Altimétrie du terrain	Terrain relativement plat, avec une zone en dépression identifiable visuellement en partie Nord-Ouest du site. Altimétrie qui oscille autour de +42,00 mNGF.
Lithologie des matériaux superficiels	Matériaux de la formation FxA-D constitués principalement de sables (faciès détritique) avec une matrice argileuse se développant à faible profondeur (faciès argileux, à partir d'environ 0,50 m/TN). Un horizon d'accumulation (alios) a été rencontré sur la majorité des sondages, présentant néanmoins des discontinuités.
Perméabilité	Matériaux dotés à faible profondeur (inférieure à 1 m/TN) d'une faible perméabilité (notamment au niveau des sables argileux), avec un coefficient K de l'ordre de 10^{-6} m/s.
Niveau piézométrique de la nappe	Le niveau piézométrique de la nappe situé, le 23 Novembre 2017, à une profondeur supérieure à 1,20 m/TN. Des traces caractéristiques de circulations saisonnières d'eau ont été observées au niveau des sondages à environ 0,50/0,55 m/TN, dans les sables argileux qui se retrouvent donc saturés une partie de l'année ; en partie Nord-Ouest du site le niveau de l'eau doit être temporairement plus proche de la surface du sol, à environ 0,20/0,30 m/TN et localement subaffleurant à affleurant,

Synthèse de l'enquête hydrogéologie du 23/10/2017

2. Cartographie des habitats naturels du site

Le bureau d'étude Rivière Environnement a effectué une expertise écologique du site d'étude, celle-ci a permis l'identification de 7 habitats.

Les principales formations végétales identifiées sur la parcelle sont :

- Chênaie acidiphile (CB 41.54),
- Boisement mixte à Chêne pédonculé et Pin maritime (CB 41.54 x 42.81),
- Boisement mixte à Chêne pédonculé, Bouleau et Pin maritime (CB 41.51 x 42.81),
- Chênaie à strate herbacée entretenue (CB 41.54),
- Prairie acide à Molinie en cours de colonisation par la Bruyère (CB 37.312 x 31.23),
- Friche mésophile (CB 87.1),
- Bande enherbée entretenue (CB 38.2).

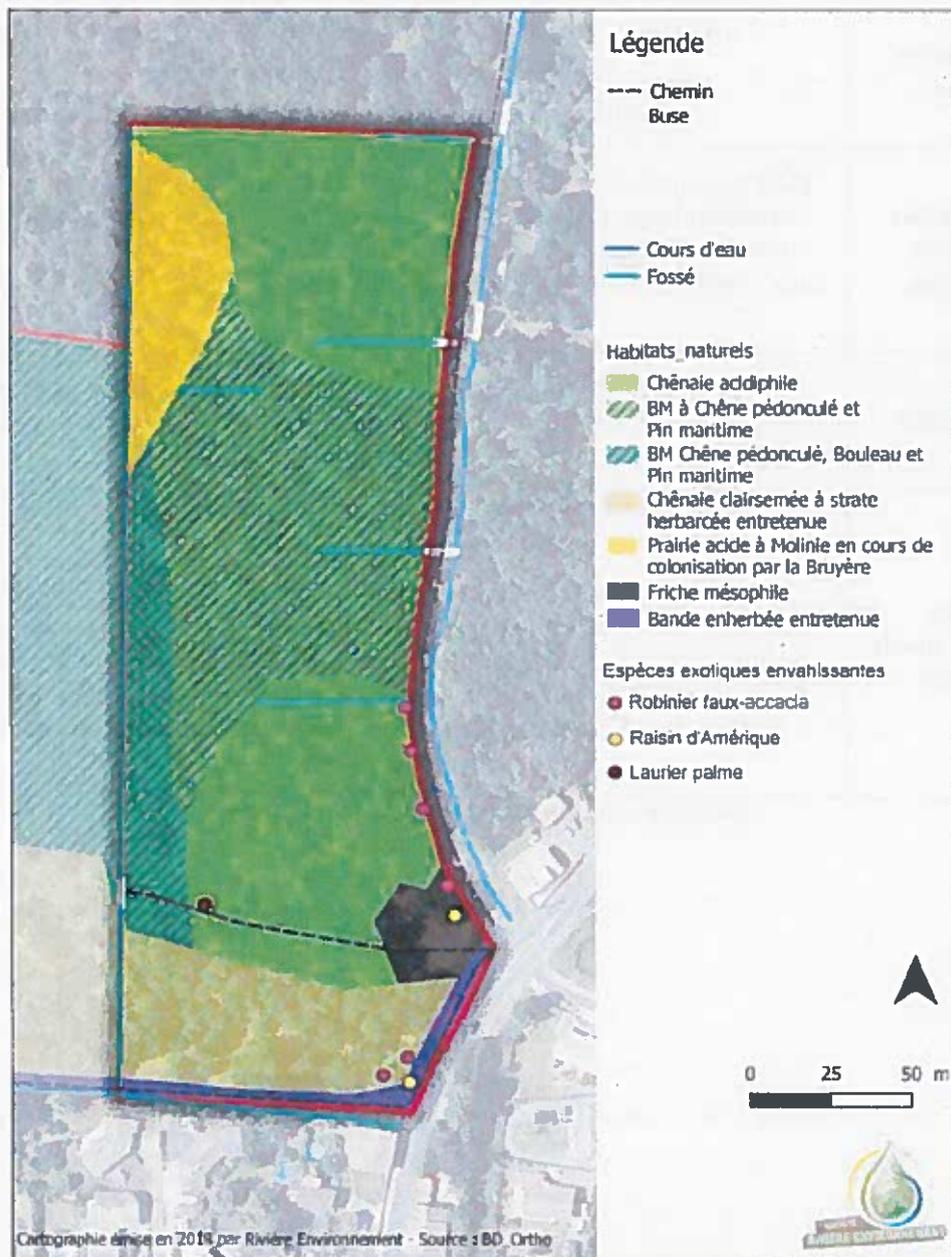


Figure 10 : Carte des habitats naturels du secteur d'étude (Source : Rivière Environnement)

Il ressort également des prospections in situ la présence de plusieurs espèces exotiques envahissantes (Robinier faux-acacia, Raisin d'Amérique) au niveau des lisères Est du site.

L'expertise écologique sur les enjeux faune, flore, habitat réalisée par Rivière environnement est fournie en Annexe.

3. Zones humides

a) Cartographies existantes des zones humides

Le site du projet se situe en dehors des zones humides élémentaires cartographiées sur le bassin Adour-Garonne (SDAGE¹) et des zones humides répertoriées au SAGE² Lacs médocains, ainsi qu'au SAGE Nappes Profondes de Gironde.

L'enveloppe des zones humides du SDAGE indique que les zones humides les plus proches se situent à environ 440 m au Sud.



Figure 11 : Localisation des zones humides élémentaire à proximité du site d'étude
(Source : SIEAG ; Réalisation : CERAG)

¹ : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

² : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

4. Expertise in situ

- Critère végétation

Selon les prospections floristiques réalisées par le bureau d'études Rivière Environnement, un habitat humide a été identifié, il s'agit de la Prairie acide à Molinie en cours de colonisation par la Bruyère présente en partie Nord-Ouest du site d'étude. Les autres habitats présents sur site sont considérés comme potentiellement humides.

- Critère sol

L'examen pédologique effectué par le bureau d'étude CERAG met en évidence des sols caractéristiques de zone humide dans l'habitat « Prairie acide à Molinie en cours de colonisation par la Bruyère » avec un rédoxisol et un podzsol présentant des traits rédoxiques d'hydromorphie et un niveau de plus hautes eaux dans la tranche de sol [0,00-0,25m/TN]. Les autres sondages réalisés sur le reste du site ne mettent pas en avant des sols caractéristiques de zones humides.

Selon l'arrêté du 24 juin 2008 modifié, le sol rencontré au niveau l'habitat humide est caractéristique de sol de zone humide d'une superficie de 2 016 m².

- Synthèse :

Conformément à la décision du conseil d'état du 22 février 2017 et à la note technique du 26 juin 2017, le site du projet présente en partie Nord-Ouest, une zone humide selon le critère végétation et selon le critère sol d'une superficie totale de 2 016 m².

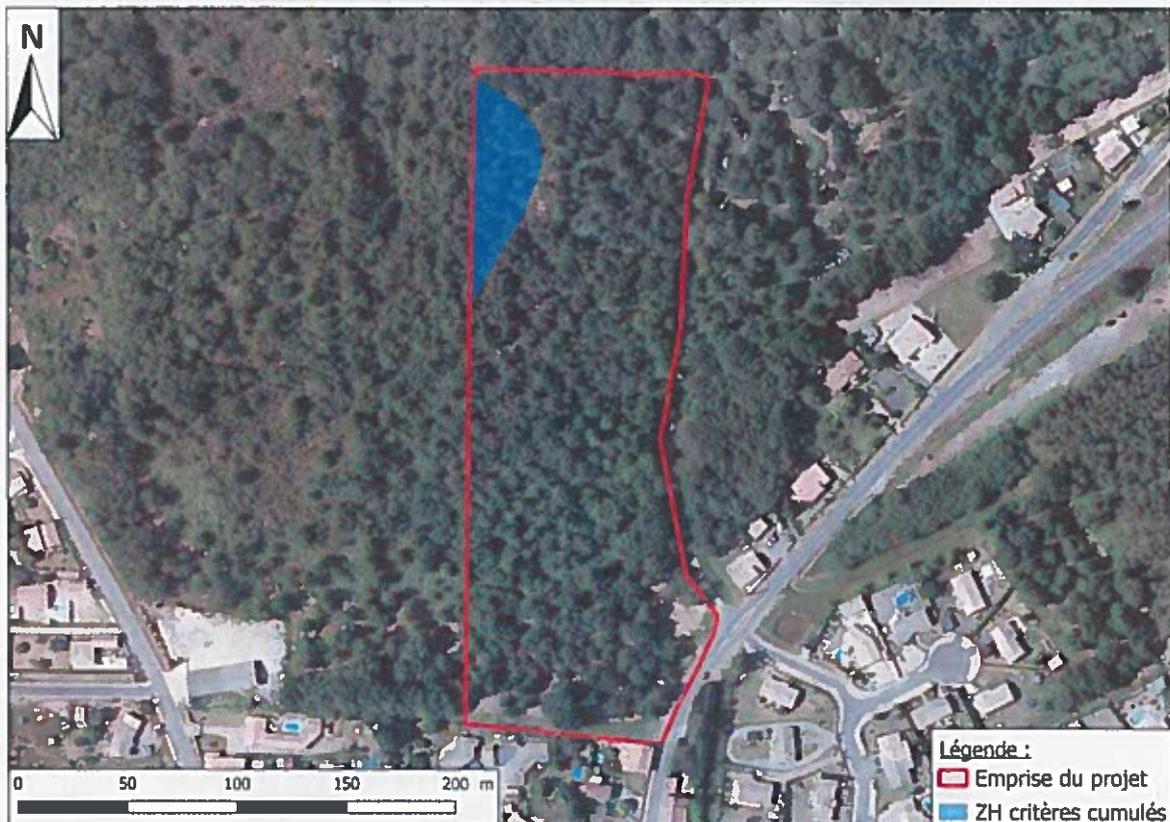


Figure 12 : Carte de délimitation de zone humide (Critère cumulés)
(Source : BD ORTHO, Rivière Environnement – Réalisation : CERAG)

V. Les mesures d'évitement/réduction

D'après l'expertise écologique réalisée par Rivière Environnement, chacun des habitats répertoriés sur site présentent des espèces protégées. Afin d'éviter et de réduire l'impact du défrichement sur les espèces protégées concernées, des préconisations ont été proposées par Rivière Environnement :

- Conservation des vieux arbres présents sur site (substitution pour la biodiversité),
- Préservation des petits bosquets, représentant des zones de refuges pour la biodiversité,
- Intervenir hors période sensible pour le défrichement : hors hivernage pour les chiroptères (octobre à mars) et hors période de reproduction (mars à juillet),
- Maintien des lisières boisées,
- Les gros arbres qui seront débités devront être laissés sur place pendant au moins 24h de façon à permettre aux animaux présents à l'intérieur de rejoindre le milieu naturel,
- Replanter les essences locales (haies de Chênes, Bourdaines, Eglantiers,...),
- Privilégier l'entretien du site par fauche tardive,
- Préserver les fossés et cours d'eau et privilégier une gestion par fauche tardive en retrait des zones en eau,
- Conservation de la zone humide répertoriée au Nord-Ouest du site.

L'expertise écologique réalisée par Rivière environnement est fournie en Annexe.

Table des figures :

Figure 1 : Localisation du site sur fond de carte IGN (Source : SCAN 25 ©IGN; Réalisation : CERAG) ...	2
Figure 2 : Plan des abords de la zone d'étude (Source : BD Ortho 2015 ; Réalisation : CERAG).....	3
Figure 3 : Tableau des rubriques concernées (Source : extrait art. R.122-2 du code de l'Environnement).....	5
Figure 4 : Extrait de la carte géologique de SAINTE-HELENE n°802 au 1/50 000 (Source : Infoterre ; Réalisation : CERAG).....	6
Figure 5 : Contexte hydrographique du secteur d'étude (Source : BD Carthage – MNT Gironde – SCAN 25 ©IGN ; Réalisation : CERAG).....	8
Figure 6 : Cartographie du risque de remontée de nappe (Source : www.georisques.fr).....	9
Figure 7 : Localisation des ZNIEFF 1 et ZNIEFF 2 (DREAL Nouvelle Aquitaine).....	10
Figure 8 : Réseau NATURA 2000 DH (DREAL Nouvelle Aquitaine).....	11
Figure 9 : Carte du PPRT de la commune de Sainte-Hélène (Source : Géorisques; réalisation CERAG)	11
Figure 10 : Carte des habitats naturels du secteur d'étude (Source : Rivière Environnement).....	13
Figure 11 : Localisation des zones humides élémentaire à proximité du site d'étude (Source : SIEAG ; Réalisation : CERAG).....	14
Figure 12 : Carte de délimitation de zone humide (Critère cumulés) (Source : BD ORTHO, Rivière Environnement – Réalisation : CERAG).....	15

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
Commune de Sainte -Hélène
Sise lieu-dit « Gendre Est »- Dossier N103-17

COMPLEMENT
A LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS
Réf : 2018-7453_MHLH_incomplet

Février 2019



Bureau d'études Environnement
11 Allée Jacques Latrille – 33650 MARTILLAC
Tél : 05.56.64.83.00 - contact@cerag.fr

Opération de défrichement de 2,9500 ha

Maîtrise d'ouvrage :

SARL BEOLETTO
168 Avenue Pasteur
33 185 LE HAILLAN

SOMMAIRE

INTRODUCTION..... 2

I. CARACTERISTIQUES GENERALES DU PROJET..... 3



INTRODUCTION

Une demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact a été déposée le 22 Novembre 2018, pour une opération de défrichage de 2,95 ha.

Le 29 novembre 2018, vos services nous ont communiqué une demande de complément nécessaire à l'instruction du dossier. Cette demande porte sur une thématique :

- Les caractéristiques générales du projet (nature du projet, objectifs, procédures d'autorisation, localisation, composantes...)

Merci de préciser l'objectif poursuivi par cette opération de défrichage : raison du défrichage pour une mise en culture ? en prairie ? un projet d'énergie renouvelable ? d'urbanisme... ?

I. CARACTERISTIQUES GENERALES DU PROJET

Remarque des services de l'Etat :

Préciser l'objectif poursuivi par cette opération de défrichement :

La maîtrise d'ouvrage envisage de réaliser un projet d'urbanisme d'une quarantaine de logements destinés à de l'habitat mixte répartis comme suit :

- 12 logements locatifs sociaux ou accession sociale,
- 28 maisons d'habitations individuelles.

La part de logements locatifs sociaux ou de logements destinés à de l'accession sociale est de 30 %. La densité projetée est de près de 20 logements à l'hectare par rapport à la surface aménagée.

L'emprise au sol prévisionnelle est d'environ 5 000 m² (150 m² par maison et 70 m² par logements locatifs), soit 17% de la surface cadastrale ou 22% de la surface « aménagée ».

La surface de plancher prévisionnelle est d'environ 4 500 m² (120 m² par maison et 90 m² par logements locatifs).



Figure 1 : Plan du projet d'aménagement (Source : BEOLETTO)

Concernant le traitement paysager, la maîtrise d'ouvrage envisage la réalisation de larges noues hydrauliques et paysagères, utilisées pour le traitement des eaux pluviales. Les plantations d'arbres envisagés sont principalement des chênes (chênes rouge, chênes des marais...) érables (planes, argentés...) et des bouleaux. Les essences seront choisies en fonction du sol. D'autres poches paysagères seront réalisées en fonction du projet définitif.

La figure suivante illustre un exemple de traitement paysager réalisé sur la commune de Carcans par le maître d'ouvrage.



Figure 2 : Exemple de traitement paysager réalisé par BEOLETTTO

- **Traitement des eaux pluviales**

Dans le cadre du projet, il est prévu de collecter, stocker et de rejeter les eaux pluviales dans le réseau EP existant. Les eaux pluviales issues des surfaces imperméabilisées créées seront collectées et stockées dans les noues pour infiltration pro parte et rejetées après régulation en surverse dans le fossé communal.

- **Traitement des eaux usées**

Tous les logements et tous les lots seront raccordés obligatoirement au réseau « eaux usées » qui sera créé lors de la viabilisation du lotissement. Ce réseau se raccordera au réseau public existant, avec accord du concessionnaire. Les eaux usées issues de l'opération seront donc traitées par la station d'épuration communale.

- **Eau potable**

Le projet sera doté d'un réseau d'alimentation en eau potable assurant l'alimentation de chaque lot et la défense incendie. Ce réseau sera raccordé au réseau existant suivant les consignes du concessionnaire.